

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / commande publique / marché public

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché notifié le 20 Décembre 2024 à l'entreprise « SOCIETE GROLL FERMETURES » pour le marché de Travaux « Lot n°4 – Rénovation de l'Épicerie Sociale Intercommunale. », montant du marché : **42 432,00 € H.T.**

Vu la proposition d'**avenant n°1** ayant pour objet l'ajout et la pose de 2 châssis de fenêtres supplémentaires au sous-sol et la pose de seuils de porte. Montant de l'avenant n°1 : **+ 1 491,00 € H.T.**

Vu la proposition d'**avenant n°2** ayant pour objet la balance financière des travaux. Montant de l'avenant n°2 : **- 2 296,00 € H.T.**

DÉCIDE

D'approuver l'**avenant n°2** portant sur la balance financière des travaux, impliquant une moins-value de 2 296.00 € H.T, portant le montant du marché à **41 627,00 € H.T.**

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 8 septembre 2025

Le Président,

Patrice HILT



ACTE EXECUTOIRE

Publié le 12/09/2025

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 12/09/2025

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20250908-DEC2025-016-DE
Date de télétransmission : 12/09/2025
Date de réception préfecture : 12/09/2025